

**PROCES VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2023**

Date de convocation : 07 juillet 2023

Affiché le : **06 SEP. 2023**

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, Mario GANDELIN, Bernard GAY, François JOUVANCEAU, Jean-Yves LANNEAU, Alain MOUILLOT, Olivier PETIT.

Mesdames Anne-Marie BADIN, Claudine BOUVET, Sylvie GIRARD, Aurélia PERRIN, Agnès SUILLOT, Sylvie TISSERAND.

Absent(s) excusé(s) : Laura PETIT DIT DARIEL (pouvoir à Bernard GAY), Vanessa BERTIN.

Secrétaire de séance : Aurélia PERRIN

○ **Approbation du procès-verbal du 09/06/2023**

Approuvé à l'unanimité

○ **Délibération au dossier n° 26/2023 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Validation du devis Héliophoton pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la mairie – Salle des fêtes

Exposé : La SARL Héliophoton a transmis dernièrement le devis définitif pour la pose et l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment mairie-salle des fêtes. M. Le Maire donne le détail du devis pour 59 panneaux installés. L'accord de la subvention de la Préfecture est arrivé pour une participation à hauteur de 30% HT soit 9780 € auquel s'ajoute une prime de l'état de 4 956 € versée en un seule fois au bout d'un an de fonctionnement. Les travaux seront réalisés par la société au 1^{er} semestre 2024.

Débat : ce dossier avait déjà été débattu au cours de réunions précédentes.

Décision : Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le devis de la SARL Héliophoton d'un montant de 32 600 € HT

○ **Délibération au dossier n° 27/2023 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Validation du devis pour l'assistance administrative et technique de la DECI

Exposé : M. le Maire présente le devis définitif de la société ED-Tech pour l'assistance administrative et technique de la DECI. Il rappelle la délibération n°25/2023 pour la demande de subvention dans laquelle il était précisé les règles actuellement en vigueur pour la protection incendie et de se reporter au compte rendu de la séance du 9 juin 2023 à ce sujet. La société propose pour la phase 1 : préparation de l'arrêté communal pour un montant de 2 580 € HT et pour la phase 2 : réalisation du schéma communal de la DECI pour un montant de 2 720 € HT.

Débat : Ce dossier a déjà été largement débattu lors du dernier conseil du 9 juin 2023 lors de la demande de subvention. M. le Maire précise qu'une réunion avec l'entreprise est prévue début août pour faire le point.

M. DUFFNER demande : quand aurons-nous les résultats ?

M. le Maire : fin octobre 2023.

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis de la société ED-Tech pour un montant de 5 300.0 € HT.

○ Délibération au dossier n° 28/2023 : Rapporteur M. le Maire

Objet : ALSH – Tarif forfaitaire supplémentaire par enfant pour la sortie en camp à Baume-les-Messieurs en juillet 2023

Exposé : Le programme des activités extrascolaires extérieures proposé par l'équipe d'animation de l'ALSH prévoit un séjour en camp au mois de juillet 2023 à Baume les Messieurs du 10 au 13 juillet inclus. Le Conseil Municipal doit définir la participation forfaitaire demandée aux familles.

Débat : M. GANDELIN propose 4 € par jour et par enfant pour le camp à Baume les Messieurs. Cette participation sera facturée en sus de la prestation ALSH à la journée avec repas.

M. DUFFNER demande si la commune participe

M. le Maire : oui la commune participe

M. GAY : la participation de la commune pour l'ALSH est de 35 000 € par an. Ces sommes pour les séjours sont inscrites au budget.

M. le Maire précise qu'un compte rendu de ce séjour sera donné lors du prochain conseil municipal

Mme. Bouvet demande si cette participation est fixée pour tous les séjours

M. GAY : non, chaque séjour fait l'objet d'une délibération nominative du lieu et la participation des parents rediscutée à ce moment-là.

Mme Bouvet : qui accompagne les enfants ?

M. GANDELIN : Céline et Magali.

M GANDELIN le séjour se passe très bien.

Décision : Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe la participation forfaitaire supplémentaire à 4 € par enfant et par jour pour le camp à Baume les Messieurs soit 16 € par enfant pour le séjour.

○ Délibération au dossier n° 29/2023 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Subvention exceptionnelle pour voyage de fin de cycle scolaire

Exposé : M. le Maire explique que l'association Courla'Hoop sollicite une participation financière de la commune pour permettre un voyage de fin de cycle scolaire. Le projet pédagogique de cette sortie porte sur une classe découverte à Paris (visite Tour Eiffel, Musée du Louves, Sénat pour les enfants de CM1 et Cm2).

Débat : Mme Tisserand précise que ce voyage de fin de cycle scolaire est programmé tous les 2 ans c'est pourquoi les enfants du CM1 et CM2 partent ensemble. M. le Maire propose que la commune participe à hauteur de 30 € par enfant pour les 20 enfants de Courlaoux, la participation de Condamine sera la même pour 2 enfants soit 600 € pour Courlaoux.

Décision : Le Conseil Municipal attribue à l'association Courla'Hoop une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 € pour la classe découverte à Paris par 13 voix pour et la non-participation au vote de Mme Tisserand.

○ Délibération au dossier n° 30/2023 : Rapporteur M. le Maire

Objet : ALSH – Révision des tarifs des services ALSH périscolaires et extrascolaires

Exposé : Suite à une réunion avec la Directrice de l'ALSH pour la rentrée scolaire 2023/2024, M. le Maire propose de réviser les grilles tarifaires des services ALSH périscolaires et extrascolaires.

Considérant l'évolution des familles et notamment les familles séparées dont l'un des parents ne réside plus sur les communes de Courlaoux ou Condamine.

- La sous-utilisation du service « soir » le vendredi en période périscolaire. Il propose de supprimer la majoration des taux d'efforts à 15% pour les extérieurs à Courlaoux. Toutes les familles seraient ainsi soumises à une grille tarifaire unique
- De réduire de 30 minutes le service soir le vendredi en période périscolaire, d'où la fermeture à 18h00 au lieu de 18h30
- De relever de 5% les tarifs plafonds de chaque service périscolaire

Débat : M. le Maire : le vendredi soir en périscolaire fermeture à 18h00. Il y a un enfant ou aucun jusqu'à 18h30

M. GAY : le personnel le demande également

M. le Maire : Céline reverra le règlement intérieur. Les parents sortent plus tôt le vendredi après-midi. Nous en avons déjà parlé l'an passé si ce n'est pas concluant on reverra mais il faut savoir que pour un enfant entre 18h et 18h30 il y a 2 personnes du centre de loisirs mobilisées.

M. GAY précise que cette délibération entrera en application le 04/09/2023.

Décision : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité définit la formule de calcul des tarifs et fixe les planchers et plafonds du revenu mensuel en périscolaire et extrascolaire.

○ Urbanisme

• Demande de travaux et permis de construire

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Dossier	Nom	Objet
PC	SCI RIDRINE	Implantation de containers de stockage
DP	BABEL Claude	Panneaux photovoltaïques
DP	GAULLIARD André	Panneaux photovoltaïques
DP	COMMUNE DE COURLAOUX	Panneaux photovoltaïques

○ Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

- M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Madame Muriel Bordenave et de M. Julien Secrétan pour l'acquisition des parcelles AE 177 et AE 178 jouxtant leur maison pour garer un véhicule professionnel. M. le Maire précise que ce dossier a été évoqué dernièrement en réunion de travail avec les conseillers. Il fait remarquer la présence de voitures garées sur le chemin piétons devant le domicile. Il explique que ce terrain en zone U nous sera peut-être utile notamment pour l'implantation de la réserve incendie. Le Conseil Municipal ne veut pas vendre ces parcelles mais il est possible de mettre à disposition un emplacement pour stationner un véhicule professionnel sur ce terrain.
M. GAY propose une mise à disposition d'un emplacement de stationnement par convention d'occupation du domaine public à titre précaire pour un an renouvelable par tacite reconduction.
M. le Maire précise que nous définirons ensemble l'emplacement après avis des demandeurs.
M. GANDELIN dit que c'est un bon compromis
En conclusion le Conseil Municipal est d'accord pour une mise à disposition d'un emplacement par convention d'occupation du domaine public.
- Eclairage public : 5^{ème} tranche de travaux actée depuis le 12/07/2023 (route de Blaney, rue des Caravottes, La Levanchée, Chemin du Haut Gauvin, rue des Vernes, rue du Monument jusqu'à la 678, rue des GAY et feux comportementaux de Nilly)
M. PETIT demande si c'est la dernière tranche. M. le Maire répond pratiquement, il reste les lampes sur la 678.
M. DUFFNER : les lampes reviennent à nous si elles ne fonctionnent plus et s'interroge sur la nécessité d'éclairer la 678. M. le Maire répond affirmativement pour les carrefours, vers l'As de Cœur, route de Bletterans, etc. Les discussions sont en cours avec le Conseil Départemental pour étudier les modalités pratiques.
- Un logement a été loué aux Pervenches par la Maison pour Tous. Installation des nouveaux occupants fin juillet 2023.
- Réglementation sur les bruits de voisinage : Le Maire prendra un arrêté pour confirmer les horaires inscrits dans le bulletin. Jours ouvrables de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, les samedis de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00
- Révision partielle PLU aux Palettes : compte tenu de la législation actuelle des parcelles situées en zone 2 AU Champ du Chêne ont été classées en zone humide partiellement. Il convient donc de procéder à la création d'une zone humide de 1ha 60 c'est-à-dire le double de la surface déclarée zone humide 0ha80. Ce dossier est en cours d'études.

M. DUFFNER : les palettes étaient déjà en zone humide

M. le Maire : oui mais la législation a changé

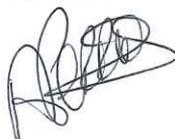
M. GANDELIN : qui a fait l'étude

M. le Maire : le cabinet IAD

- Fermeture de la mairie : elle sera fermée du 07 au 27/08/2023
- Bois et Forêts : Sapins arrachés par la tempête de fin avril. D'après l'ONF, 90 m3 à exploiter + 5 m3 de chênes
- Affaire GSBC : la SCI GSBC avait fait une requête sur le PLU de 2014 concernant le terrain rue des Vernes. La société a été déboutée par le Tribunal Administratif et condamné à 1 500.00 € pour les frais d'avocat
- Lettre de M. et Mme CHAMBARD Jean pour nous donner quelques informations pratiques suite à leur départ de Courlaoux et souhaiter à l'équipe municipale pleine réussite dans la gestion de la commune.
- Loyer coiffeuse : M. GAY informe que l'échéance des 3 ans arrive à son terme et que le montant du loyer et des charges seront revus au prochain conseil municipal.
- Signalisation marquage au sol : marquage au sol prévu, le descriptif a été fait le 12/07/2023 en matinée et les appels d'offres seront lancés cette semaine.
- Feux de Nilly : Question de la salle : les feux de Nilly sont en panne ? M. le Maire précise qu'il a vu la gendarmerie à ce sujet il y a quelques jours. Les contrôles de vitesse sont effectués régulièrement. En ce qui concerne les feux, le diagnostic a été établi par l'entreprise. Les batteries rechargent toute la nuit mais avec l'extinction des lampadaires, le temps de recharge n'est pas suffisant. Le problème sera résolu prochainement puisqu'il figure dans le programme e-lum 5^{ème} tranche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

La secrétaire,
Aurélia PERRIN



Le Maire,
Jean-Yves LANNEAU

